



VILLE DE CAEN

# REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Année scolaire 2022/2023

**CITE EDUCATIVE DE CAEN**

**Quartiers Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert,  
Pierre-Heuzé, Calvaire Saint-Pierre**

**Collège chef de file Lechanteur**

# PREAMBULE

Le projet des Cités éducatives participe de *la Mobilisation nationale pour les habitants des quartiers*. Il s'agit d'un programme gouvernemental, avec un pilotage et des moyens attribués par le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires.

Il consiste à déployer, de manière coordonnée, des moyens humains et financiers publics supplémentaires dans des grands quartiers à faible mixité sociale. Ces quartiers présentent un cumul de fragilités dont de nombreuses difficultés socioéducatives et des risques avérés de décrochage global de certains élèves. Les Cités éducatives s'ajoutent aux politiques publiques mises en œuvre par ailleurs dans les quartiers concernés (renouvellement urbain, solidarités et stratégie pauvreté, emploi-formation professionnelle, sécurité...).

Le levier éducatif fera l'objet d'une mobilisation particulière des pouvoirs publics et du corps social. Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse a déployé des moyens importants en faveur de l'égalité des chances (instruction obligatoire dès l'âge de trois ans, dédoublements des classes de GS, CP et CE1 en éducation prioritaire, dispositif *Devoirs faits*, *Plan mercredi*, renforcement des *Cordées de la réussite*, Internats d'excellence, développement de la mixité sociale...), qui doivent être relayés et amplifiés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Seule une stratégie globale, coordonnée entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi que l'ensemble des acteurs éducatifs (enfance/éducation/jeunesse) autour de l'Ecole, peut créer le *continuum* nécessaire à la prévention du décrochage scolaire et au renforcement de la réussite éducative, en lien avec les parents.

Présélectionnés par les Préfets et les Recteurs, 126 sites ont déjà été labellisés « cité éducative » par le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports et la ministre chargée de la Ville, sur la base de la délibération de la ou des collectivités candidate(s) et d'avant-projets répondant à un référentiel national (*vade-mecum*), encourageant un pilotage resserré et des actions renforcées dans trois directions :

- *Conforter le rôle de l'école* : structurer les réseaux éducatifs ; assurer une prise en charge précoce ; développer l'innovation pédagogique ; renforcer l'attractivité des établissements...
- *Promouvoir la continuité éducative* : implication des parents ; prises en charge éducatives prolongées et coordonnées ; prévention santé ; lutte contre le décrochage scolaire ; développement de la citoyenneté...
- *Ouvrir le champ des possibles* : insertion professionnelle en entreprises ; mobilité ; ouverture culturelle ; accès au numérique ; lutte contre les discriminations...

Par ailleurs, trois enjeux transversaux doivent faire l'objet d'une mobilisation particulière :

- *La relation des parents avec l'école et les institutions* ;
- *Le vivre ensemble et les valeurs de la République*, dont la laïcité et l'égalité entre les sexes ;

- *La poursuite d'études et l'insertion professionnelle*, à travers l'orientation, la découverte du monde du travail, l'emploi des jeunes sortis précocement du système scolaire et la formation, avec une attention accrue pour les 16-18 ans.

La Ville de CAEN a candidaté à l'automne 2021 afin d'être labellisée Cité Educative et a été retenue comme 73 autres nouveaux territoires qui, comme les 126 premières cités labellisées, cumulent des difficultés d'ordre scolaire, social et urbain et où les acteurs du territoire ont élaboré une stratégie partagée ambitieuse pour améliorer les conditions de réussite des enfants et des élèves.

### **Périmètre de la Cité éducative en faveur des 0-25 ans**

**Les quartiers prioritaires de la Ville :** Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert, Pierre-Heuzé Calvaire Saint Pierre

**Les collèges membres de la cité éducative :** Dunois, REP Guillaume de Normandie, REP+ Stephen Hawking, Fernand Lechanteur.

Nom du collège chef de file : Fernand Lechanteur

Nom des écoles membres de la cité éducative :

- Ecole primaire Michel Pondaven
- Ecole primaire Authie Sud
- Ecole primaire Paul Gernez
- Ecole primaire Léopold Sédar Senghor
- Ecole primaire Les Vikings
- Ecole primaire Eustache Restout
- Ecole primaire Louis Le Châtelier
- Ecole primaire Vieira Da Silva
- Ecole primaire Reine Mathilde
- Ecole primaire Albert Camus

**Les établissements publics associés :** lycée polyvalent Jules Dumont d'Urville section d'enseignement professionnel, lycée polyvalent Pierre Simon de Laplace section d'enseignement professionnel. Ces deux lycées fusionneront à la rentrée scolaire 2022.

### **Objectifs stratégiques de la Cité éducative caennaise**

Le projet de cité éducative s'articule autour de quatre axes stratégiques :

**AXE 1 : Accompagnement des parcours éducatifs.**

**AXE 2 : Accompagnement à la santé**

**AXE 3 : Accompagnement à la parentalité.**

**AXE 4 : Accompagnement des publics à besoins particuliers.**

Un projet local de renforcement des coopérations entre les acteurs, un plan d'actions et un plan de financement partagés, a été co-construit, avec l'ensemble des acteurs de la cité éducative.

Ces priorités sont transversales, complémentaires et renforcent les objectifs fixés dans le Contrat de ville.

Compte-tenu de ces caractéristiques et objectifs, il est proposé un programme d'actions susceptibles de répondre aux attentes de la Cité éducative.

**L'appel à projets proposé concerne des actions qui s'inscrivent, dans un premier temps, sur les 3 axes ci-après, pour enclencher ultérieurement une dynamique d'appel à projets plus large avec un temps nécessaire d'appropriation de la cité éducative par l'ensemble des acteurs concernés.**

**Axe 1 : Accompagnement des parcours éducatifs**

*1.1 Actions : Parcours éducatif du Mercredi*

**Axe 2 : Accompagnement à la santé**

*2.2 Politique de santé pour les jeunes*

**Axe 3 : Accompagnement à la parentalité**

*3.7 Vers plus d'inclusion numérique*

# PROGRAMME D' ACTIONS

## Axe 1 : Accompagnement des parcours éducatifs

### 1.1 Actions : Parcours éducatif du Mercredi

|   |  |
|---|--|
| 1.1   | <b>Parcours éducatif du mercredi</b>   |
| <b>Objectifs</b>                                    | Assurer pour tous les élèves la réussite dans les apprentissages (lire, écrire, compter, respecter autrui, ouverture culturelle, pratique du sport). Contribuer aux parcours particuliers de l'élève, notamment le PPRE  |
| <b>Présentation globale de l'action</b>             | <p>Pendant les périodes scolaires, mobilisation du mercredi pour proposer deux temps aux enfants volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>le matin</u>, au sein de l'école, renforcement des apprentissages fondamentaux avec un encadrement d'enseignants volontaires -</li> <li>- <u>l'après-midi</u> dédié à des actions à vocation culturelles, sportives, patrimoniales, environnementales, citoyennes.</li> </ul> <p>Les enfants participants sont ciblés par les enseignants, pour une période de vacances scolaires à vacances scolaires soit 5 à 10 semaines. L'inscription est basée sur l'adhésion des parents et la gratuité pour les familles.</p> <p>A titre indicatif, le nombre d'enfants par quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grâce de Dieu (30),</li> <li>• Guérinière (20),</li> <li>• La Pierre Heuzé (10),</li> <li>• Chemin Vert (30),</li> <li>• Calvaire Saint Pierre (10).</li> </ul> |
| <b>Précisions sur la cible de l'appel à projets</b> | <p>La proposition de projet doit concerner le temps du <u>mercredi après-midi</u>, à destination des élèves participant aux temps d'apprentissage du matin. Ces actions pourront notamment permettre la découverte de la Ville (son patrimoine historique ou naturel, sites sportifs et culturels) au-delà de son seul territoire de proximité et rechercher la participation des parents si possible.</p> <p>Les actions pourront être continues, régulières ou ponctuelles mais s'inscrivant dans une stratégie globale.</p>   |
| <b>Public</b>                                       | <b>6/12 ans</b>  |

## Axe 2 : Accompagnement à la santé

### 2.2 Politique de santé pour les jeunes

|  |  |
|--|--|
| <b>2.2</b>   | <b>Politique de santé pour les jeunes</b>  |
| <b>Objectifs</b>   | Améliorer le bien-être et la santé des enfants et des jeunes par un plan d'action global couvrant les problématiques de santé mentale, de lutte contre la sédentarité et de prévention des risques et particulièrement pour les adolescents les conduites addictives, la sexualité adolescente et l'impact des réseaux sociaux.  |
| <b>Présentation globale des actions <u>déjà existantes</u></b> | Action de porte à porte par des volontaires en service civique, diffusion de matériel de prévention (préservatifs, cartes contacts), proposition d'ateliers aux jeunes en difficulté (sophrologie, socio esthétique, alimentation, éco-gestes, art thérapie, questions de genre, ...), journée de formation pour les acteurs et professionnels de la jeunesse, dispositifs de prévention santé sur les événements organisés à l'attention des jeunes, Poursuite des actions partenariales existantes visant à favoriser l'activité physique des jeunes et lutter contre la sédentarité (Associations sportives, MJC, CAF, collège, SAP, 30 minutes d'activité physique quotidienne au sein des écoles, offre sportive Ville de Caen ...). Conduites addictives, impact des réseaux sociaux, promeneurs du net, sexualité, santé mentale. |
| <b>Précisions sur la cible de l'appel à projets</b>            | Ces actions, innovantes, devront venir en complémentarité des actions déjà existantes sur chacun des territoires, s'articuler notamment avec les dispositifs proposés par les établissements scolaires et devront se dérouler sur les temps périscolaires et/ou extrascolaires notamment pendant les vacances scolaires.<br>Compte tenu des objectifs très larges visés (prévention, bien-être, formation des professionnels, lutte contre la sédentarité, conduite addictive, réseaux sociaux, sexualité, santé mentale, développement des pratiques sportives...), plusieurs actions différentes pourront être proposées sur cet axe.  |
| <b>Public</b>  | <b>6-25 ans</b>  |

### Axe 3 : Accompagnement à la parentalité

#### 3.7 Vers plus d'inclusion numérique

La Ville de Caen est en cours d'identification sur chaque quartier de l'existant en matière d'inclusion numérique : les lieux et points d'accès au numérique publics identifiés, avec les services proposés le cas échéant dans ces lieux : accompagnement dans les démarches numériques, aide à l'acquisition de compétences numériques, aide à l'acquisition de matériel...

|   |  |
|---|--|
| <b>3.7</b>                              | <b>Vers plus d'inclusion numérique</b>   |
| <b>Objectifs</b>                        | Lutter contre la fracture numérique au travers de la formation et l'utilisation des différents outils et sites favorisant le lien avec l'établissement scolaire pour les enfants et les parents. Elle devra permettre également aux jeunes en insertion professionnelle de disposer de compétence numériques incontournables dans chaque étape de la recherche d'un emploi pour favoriser une insertion durable dans le monde du travail.  |
| <b>Présentation globale des actions</b> | Actions qui devront s'adapter à différentes tranches d'âges : <ul style="list-style-type: none"><li>- Collégiens</li><li>- Lycéens</li><li>- Jeunes visant l'insertion professionnelle</li></ul> <b>Collèges :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>-Permettre aux collégiens une meilleure maîtrise de l'outil informatique, notamment en partageant le référentiel de compétences PIX</li><li>-Sensibiliser les jeunes à l'utilisation de base d'un ordinateur (organisation de son ordinateur, traitement de texte ...),</li><li>-Former les jeunes à l'utilisation des outils pour la continuité pédagogique,</li><li>-Sensibiliser les parents sur l'environnement numérique du collège (Pronote, ENT, applications diverses ...) et les usages attendus pour leurs enfants.</li></ul> <b>Lycées :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>-Permettre aux lycéens une meilleure maîtrise de l'outil informatique,</li><li>-Proposer une remédiation aux usages de base d'un ordinateur (organisation de son ordinateur, traitement de texte ...)</li><li>-Former les jeunes à l'utilisation des outils pour la continuité pédagogique</li><li>-Sensibiliser les parents sur l'environnement numérique du lycée (Pronote, parcours sup, ...).</li></ul> |

|  |   |
|--|---|
|  | <p><b>Jeunes en insertion professionnelle :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Permettre aux jeunes d'accéder à leurs droits,</li> <li>-de s'approprier les outils numériques pour postuler sur des emplois en ligne, réaliser des recherches d'emploi, création de CV, échanges par mail avec un futur employeur, utilisation d'un réseau social professionnel, etc.</li> </ul> |
| <p><b>Précisions sur la cible de l'appel à projets</b></p> | <p>Action d'éducation aux outils numériques et de lutte contre la fracture numérique afin de favoriser la continuité pédagogique et éducative.</p> <p>Pour les jeunes scolarisés, actions à construire en lien avec les établissements scolaires.</p> <p>Organisation sur le temps périscolaire et/ou extrascolaire, notamment les vacances scolaires</p>                                     |
| <p><b>Public</b></p>                                       | <p><b>12/25 ans</b></p>   |

## MODALITÉS DE DÉPÔT DE PROJET DOSSIER DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS

### Les étapes de la demande d'aide au financement

#### 1 – Structures éligibles

Toute personne morale, de droit public ou privé est éligible, quel que soit son lieu d'implantation. Les bénéficiaires des subventions de la Cité éducative peuvent ainsi être des associations, des collectivités, les bailleurs sociaux, les entreprises œuvrant pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**2- Critères d'éligibilité :** Projets en lien avec les actions décrites ci-dessus qui se déroulent sur Les **quartiers prioritaires de la Ville** : Grâce de Dieu, Guérinière, Chemin Vert, Pierre-Heuzé, Calvaire Saint Pierre

L'Action envisagée doit se dérouler sur l'année scolaire 2022/2023.

Remplir la fiche projet (en pièce jointe).

#### 3- Modalités de financement

Le financement s'appuie sur des crédits de la cité éducative.

Sont exclus de l'appel à projet les dépenses suivantes :

- Les aides au fonctionnement annuel ou activités récurrentes des porteurs de projet ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les manifestations ou événements à caractère commercial et à but lucratif, religieux politique ou syndical ;
- Les projets à but lucratif.

#### 4- Modalités de dépôt des demandes:

La fiche projet (en PJ) devra être renvoyée avant le **31 juillet 2022** à l'adresse suivante : [reussite.educative@caen.fr](mailto:reussite.educative@caen.fr) en précisant en objet : réponse à l'appel à projet cité éducative.

- La fiche sera étudiée par l'équipe projet durant l'été et des échanges avec le porteur de projet concerné pourront avoir lieu si des questions se posent.

-L'équipe projet est constituée à minima d'un représentant de la Ville de CAEN, d'un représentant de l'Éducation Nationale, d'un représentant de la Préfecture du Calvados, du collègue chef de file de la cité éducative, du Directeur de l'éducation de la Ville de Caen et de la responsable du service réussite éducative.

-La demande d'aide au financement sera ensuite proposée au Conseil décisionnel de septembre 2022.

-Après la prise de décision des membres du Conseil décisionnel, une réponse est apportée au porteur de projet.

En cas de réponse favorable, le porteur de projet sera invité à saisir sa demande sur le portail DAUPHIN (étape nécessaire pour permettre la mise en paiement des crédits de l'État).

Le lien du portail Dauphin sera communiqué aux candidats retenus dans le courrier de notification de la décision de financement.